

## 1. Identification

<b>Identificateur de produit</b>	<b>GEORGIA-PACIFIC® GENERAL PURPOSE LOTION SOAP (FORMERLY HANDI-FRESH)</b>
<b>Liste de produits</b>	GEORGIA-PACIFIC® GENERAL PURPOSE LOTION SOAP (FORMERLY HANDI-FRESH) SKU - 48113
<b>Autres moyens d'identification</b>	
<b>Numéro de la FDS</b>	404
<b>Usage recommandé</b>	Nettoyant
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Ce produit est régi en tant que produit cosmétique au Canada et est destiné aux soins personnels seulement.

### Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

#### Fabricant

<b>Nom de la société</b>	Fabriqué pour: Georgia-Pacific Consumer Products LP
<b>Adresse</b>	133 Peachtree Steet, NE Atlanta, GA 30303
<b>Téléphone</b>	Information technique : 866.435.5647 Demande FS : 404.652.5119
<b>Courriel</b>	MSDSREQ@GAPAC.com
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	CHEMTREC- No de téléphone d'urgence : 800.424.9300

<b>Importateur/Fournisseur/Distributeur</b>	Sans objet.
---	-------------

## 2. Identification des dangers

<b>Dangers physiques</b>	Non classé.	
<b>Dangers pour la santé</b>	Irritation des yeux	Catégorie 2A
<b>Dangers environnementaux</b>	Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu	Catégorie 3

### Éléments d'étiquetage



<b>Mention d'avertissement</b>	Attention
<b>Mention de danger</b>	Provoque une sévère irritation des yeux. Nocif pour les organismes aquatiques.
<b>Conseil de prudence</b>	
<b>Prévention</b>	Wear eye/face protection, if handling large quantities. Bien se laver après manipulation de grandes quantités du produit.
<b>Intervention</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin.
<b>Stockage</b>	Stocker à l'écart des comburants puissants.
<b>Élimination</b>	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.

**Autres dangers** Aucun(e) connu(e).

**Renseignements supplémentaires** Aucune.

## 3. Composition/information sur les ingrédients

### Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
CHLORURE DE SODIUM		7647-14-5	3 - 7
SODIUM LAURETH SULFATE		9004-82-4	3 - 7
COCAMIDOPROPYL BETAINE		61789-40-0	1 - 5
ÉTHANOL		64-17-5	0.5 - 1.5
GLYCERIN		56-81-5	0.5 - 1.5
1,3-DIHYDROXYMETHYL-5,5-DIMETHYLHYDANTOIN		6440-58-0	0.1 - 1
Alcools en C12-C15 éthoxylés		68131-39-5	0.1 - 1
Autres composant sous les niveaux à déclarer			80 - 100

Le dénomination chimique précise ou un pourcentage de composition est retenu comme secret commercial.

**Remarques sur la composition** Se reporter à l'étiquette du produit pour la teneur en ingrédients actifs.

#### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	Ne constitue pas une voie d'exposition normale. Si des symptômes apparaissent, enlevez l'air frais. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
<b>Contact avec la peau</b>	Si l'irritation se produit, rincez immédiatement à l'eau courante. Si une irritation cutanée se persiste, consultez un médecin.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un centre antipoison. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
<b>Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés</b>	Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble.
<b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</b>	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.
<b>Informations générales</b>	S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger.

#### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Poussière, eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone.
<b>Agents extincteurs inappropriés</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Dangers spécifiques du produit dangereux</b>	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
<b>Équipement/directives de lutte contre les incendies</b>	Les pompiers doivent porter des vêtements protection complets ainsi qu'un appareil respiratoire autonome.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Ce produit ne devrait pas brûler à moins que toute l'eau en soit évaporée par ébullition. Les composés organiques résiduels peuvent être inflammables. Utiliser de l'eau pour refroidir les contenants exposés au feu.

#### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Portez les protecteurs recommandés à la section 8. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Les flaques de ce matériel sont un risque de glissement.
--	---

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

**Précautions relatives à l'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement. Si de grandes quantités s'infiltrent dans les égouts, informez en les autorités locales.

**7. Manutention et stockage****Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

Pour l'usage externe seulement. Tenir hors de la portée des enfants. Éviter tout contact de ce produit avec les yeux. Porter des gants et des lunettes de sécurité lors de la manipulation de grandes quantités du produit. Éviter une exposition prolongée. Assurer une ventilation efficace. Éviter le rejet dans l'environnement.

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**

Stocker dans des récipients d'origine fermés de manière étanche. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

**8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle****Limites d'exposition professionnelle****ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH**

Composants	Type	Valeur
ETHANOL (CAS 64-17-5)	STEL	1000 ppm

**Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)**

Composants	Type	Valeur	Forme
ETHANOL (CAS 64-17-5)	TWA	1880 mg/m <sup>3</sup>	
		1000 ppm	
GLYCERIN (CAS 56-81-5)	TWA	10 mg/m <sup>3</sup>	Brouillard.

**Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Règlementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)**

Composants	Type	Valeur	Forme
ETHANOL (CAS 64-17-5)	STEL	1000 ppm	
GLYCERIN (CAS 56-81-5)	TWA	3 mg/m <sup>3</sup>	Brouillard respirable.
		10 mg/m <sup>3</sup>	Brouillard.

**Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)**

Composants	Type	Valeur
ETHANOL (CAS 64-17-5)	STEL	1000 ppm

**Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)**

Composants	Type	Valeur
ETHANOL (CAS 64-17-5)	STEL	1000 ppm

**Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)**

Composants	Type	Valeur	Forme
ETHANOL (CAS 64-17-5)	TWA	1880 mg/m <sup>3</sup>	
		1000 ppm	
GLYCERIN (CAS 56-81-5)	TWA	10 mg/m <sup>3</sup>	Brouillard.

**Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)**

Composants	Type	Valeur	Forme
ETHANOL (CAS 64-17-5)	15 minutes	1250 ppm	
	8 heures	1000 ppm	

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)

Composants	Type	Valeur	Forme
GLYCERIN (CAS 56-81-5)	15 minutes	20 mg/m3	Brouillard.
	8 heures	10 mg/m3	Brouillard.

**Valeurs biologiques limites** Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

**Contrôles d'ingénierie appropriés** Ventilation générale normalement adéquate.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection du visage/des yeux** Aucune protection n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. Porter des lunettes de protection lorsqu'on manipule le produit en grandes quantités

**Protection de la peau**

**Protection des mains** Aucune protection n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.

**Autre** Aucune protection n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.

**Protection respiratoire** Dans des conditions normales d'utilisation protection respiratoire ne devrait être nécessaire.

**Dangers thermiques** Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

**Considérations d'hygiène générale** Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Tenir à l'écart des aliments et des boissons.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

**État physique** Liquide.

**Forme** Viscous Liquide

**Couleur** Pink Pearlescent

**Odeur** Amande

**Seuil olfactif** Non disponible.

**pH** 5

**Point de fusion et point de congélation** Non disponible.

**Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition** ~212°F(~100°C)

**Point d'éclair** Non disponible.

**Taux d'évaporation** Non disponible.

**Inflammabilité (solides et gaz)** Non disponible.

### Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

**Limite d'explosibilité - inférieure (%)** Non disponible.

**Limite d'explosibilité - supérieure (%)** Non disponible.

**Tension de vapeur** Non disponible.

**Densité de vapeur** Non disponible.

**Densité relative** Non disponible.

### Solubilité

**Solubilité (eau)** complet

**Coefficient de partage n-octanol/eau** Non disponible.

**Température d'auto-inflammation** Non disponible.

**Température de décomposition** Non disponible.

**Viscosité** Non disponible.

### Autres informations

**Inflammabilité** Ininflammable

Densité 1.01

## 10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Chaleur.
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	Contact avec des matériaux incompatibles.
Matériaux incompatibles	Agents comburants forts.
Produits de décomposition dangereux	De petites quantités d'oxydes d'azote, du monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone peuvent être libérées.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Aucun effet attendu dans des conditions normales d'utilisation.
Contact avec la peau	Aucun effet attendu dans des conditions normales d'utilisation. Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.
Contact avec les yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.
Ingestion	Sans objet dans des conditions d'utilisation normale. Peut causer l'irritation gastro-intestinale s'ingéré.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Provoque une sévère irritation des yeux. Les personnes exposées peuvent souffrir de larmoiements, de rougeurs et de malaises.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Produit	Espèces	Résultats d'épreuves
GEORGIA-PACIFIC® GENERAL PURPOSE LOTION SOAP (FORMERLY HANDI-FRESH)		
<u>Aiguë</u>		
<b>Cutané</b>		
ATEmix		3.448e+006 mg/kg
<b>Inhalation</b>		
<i>Vapeur</i>		
ATEmix		6250 mg/l
<b>Orale</b>		
ATEmix		17350 mg/kg
<b>Composants</b>	<b>Espèces</b>	<b>Résultats d'épreuves</b>
1,3-DIHYDROXYMETHYL-5,5-DIMETHYLHYDANTOIN (CAS 6440-58-0)		
<u>Aiguë</u>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	2890 mg/kg
CHLORURE DE SODIUM (CAS 7647-14-5)		
<u>Aiguë</u>		
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	3000 mg/kg
COCAMIDOPROPYL BETAINE (CAS 61789-40-0)		
<u>Aiguë</u>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg OECD SIDS
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg OECD SIDS

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
ÉTHANOL (CAS 64-17-5)		
<b>Aiguë</b>		
<b>Inhalation</b>		
CL50	Rat	117 - 125 mg/l, 4 heures
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	9.9 g/kg
GLYCERIN (CAS 56-81-5)		
<b>Aiguë</b>		
<b>Cutané</b>		
	Lapin	> 5000 mg/kg
<b>Orale</b>		
	Rat	> 5000 mg/kg

\* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.	
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>		
<b>Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant</b>		
GLYCERIN (CAS 56-81-5)	Irritant	
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Pas un sensibilisant respiratoire.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.	
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	N'est pas dangereux dans des conditions normales d'utilisation.	
<b>Cancérogénicité</b>	N'est pas dangereux dans des conditions normales d'utilisation.	
	Chronic ingestion of ethanol in alcoholic beverages is classified by IARC as carcinogenic to humans.	
<b>Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité</b>		
ÉTHANOL (CAS 64-17-5)	Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.	
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	N'est pas dangereux dans des conditions normales d'utilisation. L'ingestion chronique d'éthanol peut provoquer les effets de reproducteur/du développementaux	
<b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Non classé.	
<b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b>	Non classé.	
<b>Danger par aspiration</b>	Pas un danger par aspiration.	
<b>Effets chroniques</b>	N'est pas dangereux dans des conditions normales d'utilisation. L'ingestion chronique d'éthanol peut provoquer une toxicité hépatique.	

## 12. Données écologiques

**Écotoxicité** Nocif pour les organismes aquatiques.

Produit	Espèces		Résultats d'épreuves
GEORGIA-PACIFIC® GENERAL PURPOSE LOTION SOAP (FORMERLY HANDI-FRESH)			
<b>Aquatique</b>			
<i>Aiguë</i>			
Crustacés	CE50	Daphnia	57.8571 mg/l, 48 heures estimation
Poisson	CL50	Poisson	18.6625 mg/l, 96 heures estimation

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
1,3-DIHYDROXYMETHYL-5,5-DIMETHYLHYDANTOIN (CAS 6440-58-0)		
<b>Aquatique</b>		
<i>Aiguë</i>		
Poisson	CL50	Crapet arlequin ( <i>Lepomis macrochirus</i> ) 173 mg/l, 96 heures
Alcools en C12-C15 éthoxylés (CAS 68131-39-5)		
<b>Aquatique</b>		
Crustacés	CE50	Daphnie ( <i>Ceriodaphnia dubia</i> ) 0.37 - 0.43 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Barbue de rivière ( <i>Ictalurus punctatus</i> ) 1.04 - 1.39 mg/l, 96 heures
CHLORURE DE SODIUM (CAS 7647-14-5)		
<b>Aquatique</b>		
Crustacés	CE50	Daphnia 1000 mg/L, 48 heures
		Puce d'eau ( <i>daphnia magna</i> ) 340.7 - 469.2 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Vairon à grosse tête ( <i>Pimephales promelas</i> ) 6020 - 7070 mg/l, 96 heures
COCAMIDOPROPYL BETAINE (CAS 61789-40-0)		
<b>Aquatique</b>		
<i>Aiguë</i>		
Poisson	CL50	Poisson 0.28 - 2.8 mg/l, 96 heures
<i>Chronique</i>		
Poisson	NOEC (concentration sans effet observé)	Truite arc-en-ciel ( <i>Oncorhynchus mykiss</i> ) 16 mg/l, 28 Jours
ÉTHANOL (CAS 64-17-5)		
<b>Aquatique</b>		
Poisson	CL50	Vairon à grosse tête ( <i>Pimephales promelas</i> ) 13400 - 15100 mg/l, 96 heures
GLYCERIN (CAS 56-81-5)		
<b>Aquatique</b>		
Poisson	CL50	Poisson > 100 mg/l, 96 heures
SODIUM LAURETH SULFATE (CAS 9004-82-4)		
<b>Aquatique</b>		
<i>Aiguë</i>		
Crustacés	CE50	Daphnie ( <i>Ceriodaphnia dubia</i> ) 2.43 - 4.01 mg/l, 48 heures

**Persistence et dégradation** Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.

**Potentiel de bioaccumulation**

**Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau**

ÉTHANOL	-0.31
GLYCERIN	-1.76

**Mobilité dans le sol** Aucune donnée disponible.

**Autres effets nocifs** On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

**13. Données sur l'élimination**

**Instructions pour l'élimination** Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**Règlements locaux d'élimination** Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

**Code des déchets dangereux** Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

**Déchets des résidus / produits non utilisés** Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).

**Emballages contaminés**

Il est possible d'éliminer l'emballage/contenant vide en se conformant à toute réglementation applicable.

**14. Informations relatives au transport****TMD**

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

**IATA**

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

**IMDG**

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

**Transport en vrac selon** Non déterminé(e).

**l'Annexe II de MARPOL 73/78 et  
le recueil IBC**

**15. Informations sur la réglementation****Réglementation canadienne**

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux. Ce produit est réglé sous la acte sur les aliments, drogues, et cosmétiques du États-Unis.

**Loi réglementant certaines drogues et autres substances**

Non réglementé.

**Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)**

Non inscrit.

**Gaz à effet de serre**

Non inscrit.

**Règlements sur les précurseurs**

Non réglementé.

**Règlements internationaux****Convention de Stockholm**

Sans objet.

**Convention de Rotterdam**

Sans objet.

**Protocole de Kyoto**

Sans objet.

**Protocole de Montréal**

Sans objet.

**Convention de Bâle**

Sans objet.

**16. Autres informations**

**Date de publication** 05-15-2018

**Date de la révision** 07-03-2019

**Version n°** 02

**Autres informations** HMIS® est une marque de commerce et de service enregistrée du NPCA.



**Avis de non-responsabilité**

Cette FS vise à fournir rapidement des informations utiles à(aux) l'utilisateur(s) de cette matière ou de ce produit. Elle ne vise pas à servir d'étude détaillée de tous les risques et dangers possibles, et présuppose un usage raisonnable du produit. Les informations contenues dans la présente FS sont considérées comme étant exactes à la date de sa préparation et sont une compilation de renseignements issus de sources jugées fiables. Elles sont soumises à votre attention aux fins d'analyse et de vérification. L'utilisateur ou le manutentionnaire (ou son employeur) doit tenir compte des conditions spécifiques d'utilisation, de manipulation ou d'entreposage de cette matière, et déterminer quelles mesures de sécurité ou autres précautions particulières doivent être appliquées. Les employeurs doivent veiller à ce que leurs employés, agents, entrepreneurs et clients qui utiliseront ce produit reçoivent les mises en garde et les procédures appropriées en ce qui concerne la manipulation sécuritaire du produit, et ce, y compris la présente FS. Les utilisateurs ou les manutentionnaires du produit (ou leur employeur) incertains quant aux mesures de précaution spécifiques à appliquer doivent consulter leurs employeurs, fournisseurs du produit ou professionnels de la santé et de la sécurité avant de manipuler ou de travailler avec ce produit. Veuillez nous aviser immédiatement si vous jugez que cette FS ou tout autre renseignement concernant la santé ou la sécurité de ce produit est inexact ou incomplet.

**Informations relatives à la révision**

Identification des dangers: Prévention  
Composition / renseignements sur les ingrédients : Exemptions de divulgation